

## Déménagement des salariés sur Orange Gardens-Châtillon

### Contraintes pérennes = Solutions pérennes !



Depuis le début du projet de déménagement de 2 500 salariés (DTSI-Orange Wholesale-Innovation- Totem) vers le site d'Orange Gardens à Châtillon, sans concertation, ni mesures de prévention primaire, la CGT FAPT dénonce des motivations financières, spéculatives. Ces choix visent notamment à réduire les surfaces de travail au mépris des capacités d'accueil, des collectifs de travail, des conditions de travail et de vie des salariés.

#### Des salariés majoritairement opposés !

Les salariés rejettent massivement ce projet, qui entraîne de nombreuses contraintes :

- ➔ Mobilité géographique imposée vers un site éloigné, dans un secteur où les prix de l'immobilier sont élevés,
- ➔ Dégradation de l'équilibre vie privée-vie professionnelle avec l'aggravation de temps de trajet. 306 salariés subiront un rallongement de 20 à 40 minutes supplémentaires pour aller jusqu'à 3h par jour pour de nombreux salariés. Inacceptable
- ➔ Difficulté d'accès au site, qui persisteront même avec l'arrivée future de la ligne 15,
- ➔ Le recours massif au télétravail sur ce site illustre bien l'inadaptation de projet sur Gardens.

#### Une solution très insuffisante aux problèmes

Sous la pression de plusieurs initiatives portées par la CGT FAPT, de l'expertise de qualité de Technologia et d'un courrier accablant de l'inspecteur du travail, la direction a proposé des solutions alternatives aux salariés les plus impactés sur des sites intermédiaires situés en région parisienne (Noisy le grand, Créteil, Rosny-sous-Bois, Saint-Quentin, Gentilly, Archives et Diderot uniquement jusqu'en 2026). Malgré ces avancées, de nombreuses interrogations subsistent comme la pérennité des sites alternatifs, la capacité d'accueil ou l'organisation de travail....

**La CGT FAPT** a réclamé un suivi régulier de la mise en œuvre de ces solutions au niveau du CSEC pour garantir la santé des salariés vulnérables.

#### Arrêt des projets nuisibles pour les salariés : Une urgence !



Dans un contexte de crise sociale marqué par une série de suicides tragiques, **la CGT FAPT** réclame l'arrêt des projets de rationalisation des surfaces de travail qui dégradent la santé et de la sécurité des salariés. L'entreprise doit respecter ses obligations en matière de préservation de la santé et la sécurité des salariés au travail.

**La CGT FAPT revendique** également la mise en place de mesures concrètes et immédiate de prévention pour

- ➡ Un droit de veto pour stopper tous les projets jugés dangereux pour la santé des salariés.
- ➡ Améliorer les conditions de travail en repensant entièrement les organisations de travail, la capacité d'accueil et les surface de travail par salariés de site dans les respects des normes recommandées.
- ➡ Renforcer les collectifs de travail pour recréer du lien social.
- ➡ Redéfinir le maillage des sites afin de garantir l'équilibre vie privée-vie professionnelle, d'améliorer les conditions de vie de tous les salariés et de garder un répartition géographique territoriale équilibrée.
- ➡ La présence des lieux de travail sur l'ensemble du territoire est un atout pour l'accès à tous à la communication.
- ➡ C'est aussi un enjeu environnemental (proximité : lieu de vie/lieu de travail/lieu d'accueil),
- ➡ Garantir l'accessibilité pour tous les salariés.
- ➡ L'implication des salariés, des représentants du personnel et des services SST dans toutes les étapes des projets.
- ➡ Une réelle compensation financière à la hauteur des frais engendrés par le télétravail.

**Ce projet montre une fois de plus que la recherche de gains financiers ne doit pas primer sur la qualité de vie des salariés.**

**Ensemble, exigeons une politique immobilière en adéquation avec les enjeux humains, territoriaux et environnementaux, et, qui privilégie des solutions pérennes et respectueuses de la santé, du bien-être et de la dignité des salariés !**

**Mobilisons-nous pour des solutions durables et à taille humaine !**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

